

M. Green: En réalité, le conseil aurait donc de très vastes pouvoirs exécutifs?

Le très hon. M. St-Laurent: Évidemment, si je ne me trompe,—et je ne crois pas me tromper,—il faudrait une mesure législative par laquelle le Parlement déterminerait dans quelle mesure le Conseil serait pourvu de ces pouvoirs exécutifs. Je préférerais, si j'assumais encore quelque responsabilité dans les affaires publiques, que le pouvoir de décider fût laissé au conseil et que celui-ci ne fût point soumis à aucun genre de contrôle ni à aucune sorte d'intervention que certaines gens pourraient juger inopportune.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, j'appuie à tel point le principe sur lequel on se fonde pour demander la création du conseil, ou du moins pour veiller à ce qu'on prenne des mesures afin, comme le veut le rapport, de venir en aide aux humanités et aux sciences sociales,—c'est là, je crois, l'un des buts principaux que l'on veut atteindre,—que je ne puis certes formuler une seule déclaration qui puisse sembler défavorable. Je me demande cependant quel genre d'organisme on doit créer ou du moins quel genre d'organisme le rapport envisage. Si j'ai bien compris, le premier ministre, avant la suspension de la séance à l'heure du dîner, a déclaré,—et il vient, je crois, de le laisser entendre il y a un instant,—que les membres du Conseil canadien feraient partie du conseil simplement parce que la question les intéresse et non à titre de fonctionnaires. Toutefois, en lisant le rapport,—je sais qu'il ne faut pas nécessairement adopter mot à mot le rapport,—je vois à la page 370 que le président et le vice-président exerceraient ces fonctions à plein temps.

Le très hon. M. St-Laurent: Oui.

M. Macdonnell (Greenwood): Bien entendu, cela n'est pas nécessairement répréhensible. Mais une question se pose à mon esprit: s'agit-il ou non de créer un ministère du Gouvernement qui, très naturellement, voudra montrer des résultats. Je lis, par exemple, au bas de la page 439 du rapport:

En outre, nous jugerions malheureux que ce Conseil canadien devint, en un sens quelconque, un département de l'administration, mais nous nous rendons compte que, puisque cet organisme dépensera des deniers publics, il doit être réellement responsable envers le gouvernement et, par conséquent, envers le Parlement.

L'autre extrait du rapport que je voudrais citer se trouve à la page 440:

A notre avis, il ne serait pas indiqué que des fonctionnaires du gouvernement fédéral fissent partie du Conseil; mais celui-ci aura sans doute souvent besoin de l'avis éclairé de divers ministères.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

A la même page, on lit:

En conséquence, nous recommandons:

d) Que le Conseil canadien aie le pouvoir d'inviter à ses séances des fonctionnaires de divers ministères et organismes d'État, y compris Radio-Canada et l'Office national du film; que, d'autre part, il songe à l'opportunité de créer des comités consultatifs pour les principaux domaines de son activité.

Je dois dire que le projet de rouages plutôt compliqués m'inquiète quelque peu et je me demande si afin de justifier son existence et l'argent qu'on y affecte, cet organisme ne serait pas obligé de montrer beaucoup d'activité. Je crains un peu que les autorités en matière d'éducation et ceux qui s'occupent des arts ne trouvent ici quelque chose qui puisse même dépasser ce qu'ils avaient envisagé et qui puisse bien finir par occuper une place qu'aucun de nous n'avait l'intention, je pense, lui voir assumer en ce moment.

Je reviens sur ce point. Il y a un président à service continu, un vice-président, ainsi qu'un comité; en outre, il y aura des représentants des ministères de l'État. Ce sera, de fait, un nouveau et important ministère du Gouvernement, que nous le voulions ou non.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai discuté les termes du rapport avec plusieurs personnes que je présentais afin de savoir si elles pourraient faire partie de ce conseil; l'une de ces personnes était d'avis qu'il n'était pas nécessaire, du moins pour l'instant, de nommer un président à temps continu, comme le propose le rapport. Nous avons déjà le Conseil national de recherches qui a accompli du travail très utile dans sa sphère particulière. Nous avons aussi une Commission du district fédéral, dont nous étudierons les crédits. Je pense que ces organismes ont pu fonctionner d'une manière généralement satisfaisante.

Il va sans dire que nous n'étudions pas en ce moment l'organisation et les pouvoirs précis du Conseil canadien. Je répondais tout simplement à une question de l'honorable député de Vancouver-Quadra qui m'a demandé si j'avais songé de façon préliminaire au genre de mesure législative qui pourrait être recommandée au Parlement. Tous, je pense, nous voudrions un genre de conseil qui fonctionnerait de la manière qui caractérise le Conseil national de recherches, le Conseil de la Galerie nationale, la Commission du district fédéral, et cela ne signifierait pas qu'aucun membre ou fonctionnaire ne toucherait une rémunération quelconque.

Si le président du Conseil canadien devait recevoir le même genre de rémunération qu'un président d'université, je crois que ce pourrait être entièrement acceptable. Cela ne signifierait pas que c'est pour la rémunération qu'il accomplit le travail. La rémunération constituerait uniquement des frais